



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS  
RELATIVE AU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025**

Délibération n°CA-20250709-1.1 du mercredi 9 juillet 2025

- VU les articles R.822-1 à R.822-5 du code de l'éducation
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté rectoral modificatif du 28 avril 2025 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris

**Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.  
La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

**Article unique**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve sans réserve le procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 11 mars 2025.  
Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.  
Ledit procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,

Julie BENETTI

## ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-1.1

### Composition de la séance

La composition du conseil d'administration en sa séance du mercredi 9 juillet 2025, est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	14
Nombre de procurations	07
<b>Total des voix</b>	<b>21</b>

Détail du résultat du vote des administrateurs (sortie d'un administrateur, Monsieur Daniel MOUCHARD, titulaire d'une procuration)

Nombre d'abstentions	02
Nombre de voix contre	00
Ne prend pas part au vote	00
Nombre de voix pour	17